COMMUNE DE TRÉGARANTEC
KUMUN TREGARANTEG

Capacité des salles :

Petite salle : 50 personnes assises maximum
Grande salle : 230 personnes assises maximum

Tarifs de location de l'Espace du temps libre

Association de la commune de Trégarantec	Personnes extérieures à la commune avec garant sur la commune	Associations reconnues* extérieures à la commune de Trégarantec	Particuliers de la commune
Pour toutes manifestations à but non lucratif - Gratuit	Petite salle 200 euros	Petite salle : - 110 euros si manifestation à but non lucratif - 150 euros si manifestation à but lucratif	Petite salle 200 euros
Pour les manifestations à but lucratif - 150 euros pour l'ensemble de l'Espace du Temps Libre	Grande salle 320 euros	Grande salle : - 150 euros si manifestation à but non lucratif - 200 euros si manifestation à but lucratif	Grande salle 320 euros

- Association loi 1901

Pouvant être loué hors location de la salle :

- Forfait couverts = 25 € /50 couverts (assiette, verre, tasse, soucoupe, fourchette, couteau, grande et petite cuillère)
- Table = 5€ /pièce
- Chaise = 1€ /pièce
- Petit barnum 4m x 5m : 25 €
- Grand barnum 12m x5m : 50 €

Attention : En cas de conditions météorologiques défavorables, la municipalité se réserve le droit d'annuler les locations de Barnums. Pour une manipulation optimale du grand barnum, il est nécessaire de prévoir 2 heures d'installation avec la participation a minima de 4 adultes, l'aide de l'agent technique communal n'étant pas prévu dans les termes du contrat de location.

Pour les particuliers, montage et démontage de l'estrade, 200 € en plus du tarif de location de la salle.

Mairie de Trégarantec - 6 rue Menez Bargall - 29260 TREGARANTEC Tél. : 02.98.83.61.65
E-mail : mairie.tregarantec@wanadoo.fr

Cautions :

Désignation du matériel	Montant de la caution
Petite salle	400 €
Grande salle	600 €
Percolateur (ne peut être loué en dehors de la salle)	200 €
Barnum 4x5 m	300 €
Barnum 12x5 m	400 €

Tarif des détériorations ou casse de matériel :

Désignation du matériel	Tarif lié à la détérioration par article
Saladier	3,50 €
Assiette	2,70 €
Tasse à café	1,70 €
Verre	0,50 €
Couteau	0,35 €
Fourchette ou cuillère	0,25 €
Cuillère à café	0,10 €
Autre matériel	Coût du remplacement ou de la réparation

Les chèques de caution sont restitués après remise des clés si aucun problème a été signalé (tapage nocturne, dépassement des horaires, détérioration du matériel à l'intérieur comme à l'extérieur de la salle, sol et/ou vaisselle sale, etc…)

Fait à
Le

Nom et signature du représentant de la commune	Nom et signature du locataire avec mention « lu et approuvé »